

CONVOCAATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire le :

Samedi 11 MAI 2019 à 11H30

OBJET DE LA REUNION

Séance du 10/04/2019 – Approbation du PV

- 1) Recrutement d'un agent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école (contrat de 15.25H)**

- 2) Recrutement d'un agent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école (contrat de 24.75H)**

Questions diverses

Fait à Beaumont sur Lèze, le 06 Mai 2019
Le Maire

Date de convocation : 06/05/2019

Date d'affichage : 06/05/2019

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU SAMEDI 11 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et onze mai à onze heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM. BAYONI, TURCK, BASTIEN, CALMES, CARUEL, CANAL, Mmes
RABAL, GAY, BOSSIS, PAREDE

Etaient absents : Mme MAURAN qui a donné procuration à Mme PAREDE

Mme DRU qui a donné procuration à M TURCK

M BLANCHOT qui a donné procuration à M.BAYONI

M GUILLEM qui a donné procuration à Mme RABAL

MM BOUYSSON, WALDECK, ESPITALIER, Mmes DINCE, LACOMBE

Secrétaire de séance : Madame BOSSIS

Délibération n°19-5/1 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (15.25)
--

VU l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En effet le service de l'école souffre d'un sous-effectif qui nécessite une réorganisation temporaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

Le recrutement pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, **pour une période de 8 semaines allant du Lundi 13 Mai 2019 au Vendredi 5 Juillet 2019 inclus.**

L'agent assurera les fonctions visées dans la fiche de poste ci-jointe à la délibération pour une durée hebdomadaire de service de **15.25H**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

Délibération n°19-5/2 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (24.75)

VU l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En effet le service de l'école souffre d'un sous-effectif qui nécessite une réorganisation temporaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

Le recrutement pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, **pour une période de 5 semaines allant du Lundi 03 Juin 2019 au Vendredi 5 Juillet 2019 inclus.**

L'agent assurera les fonctions visées dans la fiche de poste ci-jointe à la délibération pour une durée hebdomadaire de service de **24.75H**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

Questions diverses

* * *

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 11H45

Délibération n°	Objet :
19-5/1	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (15.25)
19-5/2	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (24.75)

BASTIEN Jean-Loup :

BAYONI Pascal :

BOSSIS Catherine :

CALMES Nicolas :

CANAL Gilbert:

CARUEL Benoît-Xavier :

GAY Évelyne :

PAREDE Dominique:

RABAL Annie :

TURCK Arnaud :

BLANCHOT a donné procuration à M. BAYONI :

DRU a donné procuration à M TURCK :

GUILLEM a donné procuration à Mme RABAL :

MAURAN a donné procuration à Mme PAREDE :